

populaires portèrent au pouvoir par une si belle majorité le 17 septembre 1878, est bien mérité. En effet, comme Canadien, on se sent élevé par sa politique à vues larges et à esprit patriotique. En considérant ce paragraphe remarquable, on voit que l'aurore d'une ère nouvelle se lève sur le Canada, et que désormais nous compterons pour quelque chose aux yeux des autres nations. Cela ne fera que relever encore plus le prestige de la mère-patrie, à la libéralité de laquelle nous devons ces développements progressifs de notre existence nationale, développements heureusement accomplis et qui prouvent autant l'excellence des institutions dont elle nous a dotés, que notre propre vitalité.

La nomination d'un représentant du Canada à Londres fera époque dans notre histoire. Honneur aux hommes d'état capables de faire d'aussi grandes choses sans secousse sociale, sans commotion politique ; qui savent grandir le Canada sans amoindrir le vaste et glorieux empire dont il fait partie.

C'est donc avec un sensible plaisir, monsieur l'Orateur, que je seconde l'adresse en réponse au discours du trône.

M. MACKENZIE : Avant que l'adresse soit adoptée, je désire soumettre quelques observations à la Chambre, bien que le discours du trône n'offre pas beaucoup matière à discussion. En somme, le discours promet que l'on amènera cinq lois dont trois ont déjà été refondues ou amendées par les honorables messieurs de la droite ; plus une refonte de la loi concernant les banques, et, comme nous l'a dit l'honorable député qui a proposé l'adresse, l'abolition de la loi de faillite. Tel est tout le programme de la session. Ces années dernières, l'honorable chef de la droite aimait à reprocher à l'ancienne administration l'exiguïté de son programme, bien que nous n'ayons jamais prétendu offrir, dans le discours du trône, une liste des mesures que nous avions l'intention de présenter. Mais programme plus maigre ne fut jamais présenté à un parlement canadien. Un honorable ami, qui siège auprès de moi, me fait observer que nous sommes en carême, et que le programme, comme la carte d'un dîner, se ressent de la saison. Je ne m'en plaindrais pas si nous avions un autre ministère. Mais, comme les ministres actuels ont prétendu, ces années dernières, que le discours du trône devait contenir un programme com-

plet de la session, nous devons supposer que le discours en question indique tout le travail que nous avons à faire.

Avant de formuler les critiques que je ferai certainement de certaines déclarations contenues dans le discours, je veux appeler l'attention du premier ministre et du ministre des chemins de fer sur l'inconvenance qui a été commise par le fait que certains états et rapports ont été communiqués, il y a quelques jours, à un membre de cette Chambre et dont tous les autres membres ont été privés. Nous avons tous droit à ces rapports spéciaux ; tous les documents dont l'administration fait usage dans un débat, doivent être soumis à la Chambre. L'honorable représentant d'Halifax, après nous avoir dit— pour me servir de ses propres paroles— “ qu'on avait bien voulu lui communiquer des informations spéciales, ” a commencé à argumenter sur les chiffres arrangés par le ministre des chemins de fer, et l'on s'attend à ce que nous allons répondre à ses déclarations sans avoir les documents. Je n'ai pas connaissance qu'on ait jamais employé de procédé semblable.

Les questions mentionnées dans le discours du trône comme indiquant l'attitude que doit prendre le ministère à leur égard, sauf deux ou trois mesures promises en amendement à des lois existantes, sont de celles qui ne comportent que peu ou point d'objection. Les membres de l'administration devront répondre avec ferveur aux félicitations formulées dans le discours relativement à la récolte, parce que, si la Providence n'eût pas été bienveillante pour ces messieurs, en leur envoyant une récolte abondante, ils seraient, aujourd'hui, dans un état de paralysie complète.

M. BABY : Nous avons aidé la Providence.

M. MACKENZIE : Un honorable ministre dit que l'administration a aidé la Providence. Cette assertion ne me surprend pas ; ces messieurs sont bien capables de cela. Toutefois, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous en tenons à la Providence.

UNE VOIX : Mais la Providence ne tient aucunement à vous.

M. MACKENZIE : L'action de la Providence est beaucoup plus bienfaisante que jamais aucunes mesures ministérielles ne pourront l'être.

J'ai été un peu surpris d'entendre le député d'Halifax féliciter chaleureusement la Chambre au sujet du système d'immi-